



Saint Petersburg, le 28 septembre 2010

ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Résolution 2010 – 1 du Comité des Correspondants Permanents « Travailler ensemble en Europe et dans la Méditerranée pour la prévention des catastrophes, le niveau de préparation et la réponse aux catastrophes : priorités d'action »,

adoptée lors de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Saint Petersburg, Fédération de Russie, le 28 septembre 2010

Les Ministres,

- A. Remercie chaleureusement le gouvernement de la fédération de Russie pour l'excellence de la préparation et de l'accueil de la 12ème Session Ministérielle de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA).
- B. Se déclarent préoccupés par l'effet accru des catastrophes s'étant produites en Europe et dans la Méditerranée depuis leur dernière rencontre à Marrakech en octobre 2006 et expriment leurs sincères condoléances et sympathie aux communautés affectées par ces catastrophes.
- C. Notent que plusieurs de ces catastrophes sont liées à des conditions atmosphériques extrêmes, aux risques côtiers et aux incendies de forêt, menaces qui vont toutes vraisemblablement augmenter avec le changement climatique.
- D. Saluent l'adhésion de la République de Serbie à l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs et espèrent que d'autres Etats vont y adhérer dans les années à venir.
- E. Saluent la signature du Mémorandum de coopération entre le Conseil de l'Europe (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, EUR-OPA) et le Secrétariat de la Stratégie internationale pour la réduction des risques de catastrophes des Nations Unies (UN-ISDR) en avril 2008 et constatent le succès de sa mise en œuvre depuis sa signature.
- F. Saluent la mise en place en décembre 2009 du Forum européen sur la réduction des risques de catastrophes regroupant les Plateformes nationales européennes pour la réduction des risques de catastrophes et les Points focaux du Cadre d'action de Hyogo et son étroite collaboration avec l'Accord EUR-OPA.

- G. Prennent note avec intérêt du compte rendu sur la mise en place du Plan à moyen terme adopté à la dernière Session ministérielle tenue à Marrakech en octobre 2006 et expriment leur satisfaction de la manière dont il a été piloté par le Comité des Correspondants permanents, soutenu comme appropriée par le Secrétariat exécutif de l'Accord EUR-OPA.

DECIDENT de :

1. continuer à promouvoir que la réduction des risques de catastrophes - comprenant la prévention, le niveau de préparation et de réponse aux urgences - devienne une priorité politique à tous les niveaux gouvernementaux et que les négociations internationales reconnaissent la nécessité de préparer la société aux défis des risques accrus par le changement climatique et d'autres phénomènes ;
2. Inviter les Etats européens et méditerranéens qui ne sont pas membres de l'Accord Partiel à adhérer à cette structure de coopération de manière à créer une synergie européenne et méditerranéenne cohérente.
3. Soutenir une collaboration accrue avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations pertinentes s'occupant de prévention des catastrophes et de secours.
4. Adopter le Plan à Moyen Terme 2011-2015 (document APCAT 2010 05 rev.) de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA), comme orientations pour l'action prioritaire dans ce domaine au cours des cinq prochaines années.
5. Charger le Comité des Correspondants Permanents de l'Accord de suivre la mise en œuvre du Plan à Moyen Terme, en l'adaptant selon les besoins aux situations nouvelles et en faisant des propositions et recommandations pour améliorer son efficacité.
6. Charger le réseau des vingt-six Centres euro-méditerranéens spécialisés de l'Accord d'appuyer, dans leurs domaines de compétences respectifs, la mise en œuvre des priorités énoncées dans le Plan à moyen terme, de travailler de façon transversale, de mettre en commun leurs compétences pour réaliser des programmes coordonnés solides.

En outre DEMANDENT

au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de soutenir de manière appropriée l'exécution du Plan à moyen terme 2011-2015 de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et d'encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas partie de l'Accord partiel d'envisager à joindre ce cadre de coopération intergouvernementale.